

Procès verbal de la séance de Conseil Communautaire du Mardi 12 Mars 2024 à 20h30

L'an deux mille vingt-quatre, le douze mars, le Conseil Communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau s'est réuni à la salle des fêtes de la commune déléguée de Roullours (commune de Vire Normandie), sous la présidence de Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau.

Les courriers de convocation et l'ordre du jour, accompagnés de la note explicative de synthèse, relatifs à la séance ont été transmis aux conseillers communautaires, par voie dématérialisée, le six mars deux mille vingt-quatre.

Les courriers de convocation des conseillers communautaire ainsi que l'ordre du jour ont été publiés, à destination du public, sur le site internet et affiché au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau le six mars deux mille vingt-quatre.

La séance est ouverte à 20h35 par Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du CGCT applicable à l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) par renvoi de l'article L. 5211-1 du CGCT, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance. M. Corentin GOETHALS se désigne pour remplir cette fonction.

Mme la Présidente de séance indique :

- Les membres ayant donné pouvoir,
- Les membres étant représentés par leur conseiller suppléant (le cas échéant),
- Les membres s'étant excusés,

Cf. état des présences des conseillers communautaires établi ci-après.

Le quorum est ainsi atteint à l'ouverture de séance et a été vérifié pour chacune des délibérations examinées au cours de la séance.

Mme la Présidente procède à l'installation de M. Gilles ALLEGRE appelé à siéger au sein du Conseil communautaire, en qualité de représentant de la commune de Vire Normandie, en raison de la démission de Mme Françoise LAURENT de son mandat de conseillère communautaire adressée par courrier du 13 février 2024 à l'attention du Président de l'Intercom de la Vire au Noireau.

Etat de présence des conseillers communautaires

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents	
		* <u>Représenté(e)</u> <u>par le conseiller suppléant :</u> <i>(en vertu de l'article L5211-6)</i>	* <u>A donné pouvoir à :</u> <i>(article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)</i>	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir		
CONDE-EN-NORMANDIE						
M. Xavier ANCKAERT			M. Pascal DALIGAUT			
Mme Nathalie BOUILLARD	X					
Mme Catherine CAILLY	X					
M. Pascal DALIGAUT	X					
M. Sylvain DELANGE	X					
Mme Valérie DESQUESNE	X					
M. Jean ELISABETH					X	
Mme Najat LEMERAY			Mme Valérie DESQUESNE			
LA VILLETTE						
M. Daniel BREARD	X					
PERIGNY						
M. Jean-Christophe MEUNIER	X					
PONTECOULANT						
Mme Gislaïne MARIE	X					
SAINT-DENIS-DE-MERE						
M. Manuel MACHADO					X	
TERRES-DE-DRUANCE						
M. Jean TURMEL	X					
BEAUMESNIL						
M. Gilles PORQUET	X					
CAMPAGNOLLES						
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	X					
LANDELLES-ET-COUPIGNY						
M. Denis JOUAULT	X					
LE MESNIL-ROBERT						
M. Jean-Claude RUALT	X					
NOUES-DE-SIENNE						
Mme Coraline BRISON- VALOGNES	X					
M. Olivier JEANNEAU	X					
Mme Colette JOUAULT	X					
Mme Bernadette LEROY	X					
M. Georges RAVENEL	X					
PONT-BELLANGER						
M. Jean-Pierre MURIER	X					
SAINT-AUBIN-DES-BOIS						
M. Maurice ANNE				X		
SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU						
Mme Catherine GARNIER	X					

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	

SOULEUVRE-EN-BOCAGE

Mme Annick ALLAIN	X				
M. Alain DECLOMESNIL				X	
M. Régis DELIQUAIRE	X				
M. Didier DUCHEMIN					X
M. Marc GUILLAUMIN	X				
M. Francis HERMON	X				
Mme Marie-Line LEVALLOIS	X				
M. Eric MARTIN	X				
Mme Natacha MASSIEU					X
Mme Sandrine SAMSON	X				
Mme Cyndi THOMAS					X

VALDALLIERE

M. Jean-Paul ANGENEAU				X	
M. Frédéric BROGNIART	X				
Mme Caroline CHANU	X				
Mme Marie-Françoise DAUPRAT	X				
M. Gilles FAUCON	X				
Mme Brigitte MENNIER					X
Mme Sabrina SCOLA					X

VIRE NORMANDIE

M. Gilles ALLEGRE	X				
Mme Marie-Noëlle BALLÉ			Mme Annie ROSSI		
M. Lucien BAZIN	X				
M. Fernand CHENEL	X				
Mme Marie-Ange CORDIER			Mme Nicole DESMOTTES		
M. Serge COUASNON	X				
Mme Nicole DESMOTTES	X				
M. Joël DROULLON	X				
M. Corentin GOETHALS	X				
Mme Catherine MADELAINE				X	
M. Gilles MALOISEL	X				
M. Pascal MARTIN	X				
Mme Marie-Odile MOREL					X
Mme Valérie OLLIVIER			M. Corentin GOETHALS		
M. Régis PICOT					X
Mme Jane PIGAULT	X				
Mme Annie ROSSI	X				
M. Guy VELANY	X				

TOTAL	43	0	5	5	8
Nombre de Membres en exercice	61				
Nombre de conseillers présents	43				
Quorum	31				
Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs)	48				

Ordre du jour

A. Finances et Ressources Humaines

➤ Finances

D2024-3-2-1	Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) 2024	Mme Annie ROSSI
D2024-3-2-2	Ouverture des crédits d'investissement 2024	

➤ Ressources Humaines

D2024-3-2-3	Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires (IHTS)	M. Gilles FAUCON
D2024-3-2-4	Instauration d'une prime pouvoir d'achat	
D2024-3-2-5	Modification du tableau des emplois – Création de cinq emplois d'adjoint technique pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée de 2 mois	

B. Contractualisation

D2024-3-2-6	Demande de subventions au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) et de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) – Engagement et priorisation des dossiers : a) Réhabilitation d'un ancien hôtel en siège social de l'Intercom de la Vire au Noireau : demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2024. b) Demande de subvention au titre du Fonds Vert 2024 c) Modification du montant estimé des travaux de ravalement de façade de l'IUT-GON site de Vire d) Travaux d'extension et d'amélioration énergétique du Pôle de Santé Libéral et Ambulatoire (PSLA) « Le Colombier » de Vire – Demandes de subventions	M. Régis DELIQUAIRE
--------------------	--	----------------------------

C. Environnement

➤ Déchets/Déchèteries

D2024-3-2-7	Conventionnement de la filière « Déchets d'Éléments d'Ameublement (DEA) » avec les Eco-organismes qui seront agréés	Mme Coraline BRISON-VALOGNES
--------------------	---	-------------------------------------

D. Urbanisme/Habitat

➤ Urbanisme

D2024-3-2-8	Enquête publique relative à la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Vire Normandie : Approbation du mémoire en réponse	M. Marc GUILLAUMIN
D2024-3-2-9	Droit de Préemption Urbain (DPU) – Délégation du Conseil Communautaire au Président	

➤ Habitat

D2024-3-2-10	Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) Classique et OPAH Renouvellement Urbain (RU) 2020-2025 (Commune de Vire Normandie) : Paiement de subventions	Mme Nicole DESMOTTES
---------------------	--	-----------------------------

E. Attractivité du Territoire

➤ Développement économique

D2024-3-2-11	Détermination du tarif de rachat, par l'Intercom de la Vire au Noireau à Vire Normandie, de terrains situés sur les parcs d'activités du Maupas et de l'avenue de Bischwiller	M. Lucien BAZIN
D2024-3-2-12	Commune de Vire Normandie – Parc d'Activités Économiques (PAE) La Papillonnière : cession de terrain au bénéfice de Normandise Pet Food	
D2024-3-2-13	Commune de Vire Normandie – Parc d'Activités Économiques (PAE) Le Gast – constitution d'une servitude au profit d'ENEDIS dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte	
D2024-3-2-14	Requalification durable du parc d'activités Le Gast (commune de Vire Normandie) : demande de subvention au titre du 7 ^{ème} appel à projets « Aménagements cyclables » du fonds Mobilités actives.	
D2024-3-2-15	Renouvellement du conventionnement avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Normandie-Calvados relatif à l'emploi, par l'intercommunalité, de l'observatoire de l'artisanat	

D2024-3-2-16	Commune de Condé en Normandie – Saint-Germain-du-Criault – Parc d'Activités Economiques (PAE) du Mont-Martin : Cession d'un terrain (lot 2) au profit de la SCI PREFAVENIR pour la SARL FERET et annulation d'un projet de cession de terrain (lot 3)	M. Jean TURMEL
Questions Diverses		

Mme la Présidente informe les conseillers communautaires qu'un rapport complémentaire, pour le point n°D2024-3-2-9 de l'ordre du jour « *Droit de Préemption Urbain (DPU) – Délégation du Conseil Communautaire au Président* », a été remis pour la séance sur les tables des conseillers. Des précisions ont été apportées, pour certaines communes, sur les zones recensées dans le tableau présenté dans le projet de la délibération.

Mme la Présidente informe les conseillers communautaires d'évènements concernant l'agenda de l'Intercom de la Vire au Noireau

Développement économique / Attractivité du Territoire	Job Dating : Mercredi 13 mars 2024 à 13h30 Salle du Vaudeville à Vire
Conseil Communautaire	Jeudi 11 Avril 2024 à 20h30 Salle des fêtes de la commune déléguée de Roullours
Commission Générale (ensemble des membres du Conseil Communautaire hors presse, hors public)	Mercredi 17 Avril 2024 (l'horaire et le lieu seront précisés ultérieurement) Thématique : Audit sur l'entretien des chemins de randonnées communaux et intercommunaux

La séance se poursuit par l'examen des délibérations inscrites à l'ordre du jour du Conseil Communautaire.

A. Finances et Ressources Humaines

➤ Finances (Rapporteur : Mme Annie ROSSI)

D2024-3-2-1 : Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) 2024

Mme Annie ROSSI procède à la présentation du document de synthèse qui a été transmis aux conseillers communautaires en accompagnement de la convocation de la séance.

Suivant la présentation faite aux membres du Bureau communautaire réuni le 21 février 2024 et aux membres du Conseil communautaire en séance, l'assemblée est invitée à débattre et à se prononcer sur les orientations budgétaires présentées pour l'année 2024.

Débats :

Mme Valérie DESQUESNE : « Dans le tableau présenté page 26 du document sur l'évolution prévisionnelle de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), j'ai l'impression que l'on ne compare pas les mêmes choses. »

Mme Annie ROSSI : « Ce tableau présente le produit de la fiscalité liée à la TEOM sur l'ensemble du territoire. »

Mme Valérie DESQUESNE : « Ce qui m'ennuie c'est que ce tableau intègre uniquement la contribution financière de l'Intercom au SIRTOM, la contribution au SEROC n'apparaît pas. »

M. Sylvain DELANGE : « Les contributions financières de l'Intercom au SIRTOM et au SEROC augmentent d'année en année. Il me semble que ce qui est important c'est de savoir où cela nous emmène, car l'excédent du budget va être consommé rapidement. »

Mme Annie ROSSI : « Nous savons que les contributions financières de l'Intercom à ces deux syndicats vont continuer d'augmenter. Ces augmentations sont principalement liées au fait que, pour la partie traitement, les syndicats du territoire enfouissent plus de déchets qu'ils n'incinèrent. Le coût de l'enfouissement est beaucoup plus important que celui de l'incinération, ce qui fait donc augmenter le coût de la partie traitement des déchets.

On sait que le SEROC va ainsi augmenter de 25,9 % le coût de la participation de notre EPCI sur les trois années 2024, 2025 et 2026.

Il y a aussi le fait que la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) augmente également, ce qui pénalise particulièrement les syndicats qui ont recours à l'enfouissement des déchets. Le SEROC a le projet d'ouvrir un nouvel incinérateur mais celui-ci ne sera opérationnel qu'en 2030.

Concernant l'obligation faite par la Loi sur la collecte des biodéchets, le SEROC a également fait des investissements importants notamment avec le recrutement de maîtres composteurs, ce qui engendre un coût supplémentaire dans le traitement des déchets. Pour le SEROC, l'augmentation de la participation est importante, mais on en connaît les raisons. »

M. Jean-Christophe MEUNIER : « L'augmentation du coût de l'eau est importante également, qu'est-ce qui justifie cela ? Il faudra l'expliquer à nos concitoyens (page 13 du document). »

Mme Annie ROSSI : « Je pense qu'il y a une petite confusion, ici nous parlons du prix de l'eau que l'Intercom facture au Syndicat Clécy-Druance dans le cadre de la production d'eau de la station du Val Mérienne. »

Mme Valérie DESQUESNE : « Je vais peut-être dire quelque chose qui peut choquer. Par rapport au bien précieux qu'est l'eau cela n'est pas assez cher. L'augmentation du prix de l'eau facturé au syndicat se justifie par le fait que nous devons prochainement réaliser d'importants investissements obligatoires sur la station du Val Mérienne. De plus, il y a une formule de révision avec un indice et celui-ci évolue. Je tiens également à rappeler qu'il faut de l'électricité pour tirer l'eau et que le coût de cette énergie est en forte augmentation. Il y aura forcément une répercussion sur le prix de la facture d'eau aux usagers qui est établi par le syndicat. »

Après avoir demandé s'il y a d'autres remarques et/ou observations, Mme la Présidente propose aux conseillers communautaires de :

- prendre acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires (DOB), sur la base du document de synthèse **présenté qui sera annexé à la délibération** ;

Le Conseil Communautaire prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2024

- se prononcer par un vote sur les orientations budgétaires présentées pour l'exercice 2024.

VOTE					
<u>Vote ordinaire à main levée :</u>					
Pour :	48	Contre :	0	Abstentions :	0
☐ Adopté à la majorité ☒ Adopté à l'unanimité ☐ Non adopté					

D2024-3-2-2 : Ouverture des crédits d'investissement 2024

Dans l'attente du vote du budget 2024, certaines dépenses d'investissement devront être engagées.

Aussi conformément à la loi N° 88.13 du 05 janvier 1988 d'amélioration de la décentralisation et à l'article L1612.1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et suivant les avis favorables du Bureau communautaire réuni le 21 février 2024, il est proposé au Conseil communautaire d'autoriser Mme la Présidente à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2022 (hors remboursement de la dette).

a) Budget Principal

Débats :

Il n'y a aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Mme la Présidente propose de procéder au vote.

VOTE					
<u>Vote ordinaire à main levée :</u>					
Pour :	48	Contre :	0	Abstentions :	0
☐ Adopté à la majorité ☒ Adopté à l'unanimité ☐ Non adopté					

b) Ateliers Relais

Débats :

Il n'y a aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Mme la Présidente propose de procéder au vote.

VOTE					
<u>Vote ordinaire à main levée :</u>					
Pour :	48	Contre :	0	Abstentions :	0
☐ Adopté à la majorité ☒ Adopté à l'unanimité ☐ Non adopté					

c) Production Eau

Débats :

Il n'y a aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Mme la Présidente propose de procéder au vote.

VOTE					
<u>Vote ordinaire à main levée :</u>					
Pour :	48	Contre :	0	Abstentions :	0
☐ Adopté à la majorité ☒ Adopté à l'unanimité ☐ Non adopté					

d) Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)

Débats :

Il n'y a aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Mme la Présidente propose de procéder au vote.

VOTE					
<u>Vote ordinaire à main levée :</u>					
Pour :	48	Contre :	0	Abstentions :	0
☐ Adopté à la majorité ☒ Adopté à l'unanimité ☐ Non adopté					

e) Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM)

Débats :

Il n'y a aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Mme la Présidente propose de procéder au vote.

VOTE					
<u>Vote ordinaire à main levée :</u>					
Pour :	48	Contre :	0	Abstentions :	0
☐ Adopté à la majorité ☒ Adopté à l'unanimité ☐ Non adopté					

➤ **Ressources Humaines (Rapporteur : M. Gilles FAUCON)**

D2024-3-2-3 : Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires (IHTS)

Il est proposé au Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, de décider :

- D'instaurer les indemnités horaires pour travaux supplémentaires pour les fonctionnaires titulaires et stagiaires, à temps complet, non complet et temps partiel et les agents contractuels de droit public relevant des emplois recensés et présentés (cf. délibération)
- D'octroyer le paiement ou la compensation d'heures supplémentaires effectuées à la demande exclusive de l'autorité territoriale ou du chef de service dans les conditions prévues par les articles 7 et 8 du décret n°2002-60 du 14 janvier 2002, lorsqu'elles amènent au dépassement des heures prévues dans le cycle hebdomadaire de travail de l'agent et dans la limite de 25 heures par mois. Pour les agents employés par plusieurs collectivités et établissements, le seuil de 25 heures par mois est comptabilisé sur l'ensemble des emplois occupés. Les agents à temps partiel sur autorisation ou de droit bénéficient des heures supplémentaires dans la limite de 25 heures par mois proratisées selon le pourcentage de temps partiel de l'agent.
- En raison de circonstances exceptionnelles et à la condition de saisir préalablement pour information le comité social territorial, les emplois recensés et présentés aux membres du Conseil Communautaire (cf. délibération) peuvent bénéficier d'un dépassement du contingent de 25 heures mensuelles pour une durée déterminée et communiquée au comité précité sans remettre en cause les garanties minimales du temps de travail fixées à l'article 3 du décret n°2000-815 du 25 août 2000.
- De compenser les heures supplémentaires réalisées soit par l'attribution d'un repos compensateur soit par le versement de l'indemnité horaires pour travaux supplémentaires. Le choix entre le repos compensateur ou l'indemnisation est laissée à la libre appréciation de l'autorité territoriale. Une même heure supplémentaire ne peut donner lieu à la fois à un repos compensateur et à une indemnisation

- En cas de repos compensateur, de majorer le temps de récupération dans les mêmes proportions que celles fixées pour la rémunération lorsque l'heure supplémentaire est effectuée de nuit, un dimanche ou un jour férié.
- La réalisation des heures supplémentaires est comptabilisée au moyen d'un système de contrôle répondant au décret n°2002-60 du 14 janvier 2002 relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires.
- Le paiement des indemnités horaires pour travaux supplémentaires sera effectué après réception par l'autorité territoriale, d'un relevé mensuel des heures supplémentaires réalisées par les agents. L'attribution de cette indemnité à chaque agent fait l'objet d'un arrêté individuel signé de l'autorité territoriale
La compensation des heures supplémentaires fait l'objet d'un planning déterminé par le chef de service ou l'autorité territoriale en concertation avec l'agent qui tient compte des nécessités de service.
- Les dispositions de la délibération prendront effet à compter de l'entrée en vigueur de celle-ci.
- Que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal ainsi que sur les budgets annexes « Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) » et « Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) ».
- Que Madame la Présidente est chargée de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la délibération.

Débats :

Il n'y a aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Mme la Présidente propose de procéder au vote.

VOTE					
<u>Vote ordinaire à main levée :</u>					
Pour :	48	Contre :	0	Abstentions :	0
☐ Adopté à la majorité ☒ Adopté à l'unanimité ☐ Non adopté					

Mme Catherine GOURNEY-LECONTE : « Je vous remercie pour l'adoption de cette délibération. Les agents de l'Intercom vont pouvoir percevoir les indemnités pour les heures supplémentaires qu'ils ont effectués et qui n'ont pas pu être indemnisées depuis décembre. »

D2024-3-2-4 : Instauration d'une prime pouvoir d'achat

Suivant l'avis favorable du Bureau communautaire réuni le 15 janvier 2024, il est proposé au Conseil communautaire, après en avoir délibéré, de décider que la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle soit versée aux agents qui remplissent les conditions règlementaires selon le barème présenté, étant précisé que l'attribution de la prime à chaque agent fera l'objet d'un arrêté individuel et que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Débats :

Il n'y a aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Mme la Présidente propose de procéder au vote.

VOTE					
<u>Vote ordinaire à main levée :</u>					
Pour :	48	Contre :	0	Abstentions :	0
☐ Adopté à la majorité ☒ Adopté à l'unanimité ☐ Non adopté					

D2024-3-2-5 : Modification du tableau des emplois – Création de cinq emplois d'adjoint technique pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée de 2 mois

Il est demandé au Conseil communautaire, après en avoir délibéré, de décider de créer 5 emplois ouverts au cadre d'emplois des adjoints technique sur les grades d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe et d'adjoint technique en raison d'un accroissement temporaire d'activité pour une durée de 2 mois ; étant précisé que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois sont inscrits au budget.

Débats :

M. Gilles ALLEGRE : « Il est indiqué à un endroit dans le support de présentation que ces emplois sont créés pour une durée de deux mois, or à un autre endroit du même rapport qu'ils sont créés jusqu'à la fin de l'année. »

M. Gilles FAUCON : « Il y a effectivement une erreur dans la rédaction, merci de l'avoir fait remarquer, nous la ferons rectifier. Il s'agit de lire que la création de ces emplois est pour une durée de deux mois. »

Après avoir demandé s'il y a d'autres remarques et/ou observations, Mme la Présidente propose de procéder au vote.

VOTE					
<u>Vote ordinaire à main levée :</u>					
Pour :	48	Contre :	0	Abstentions :	0
☐ Adopté à la majorité ☒ Adopté à l'unanimité ☐ Non adopté					

B. Contractualisation (Rapporteur : Mme Régis DELIQUAIRE)

D2024-3-2-6 : Demande de subventions au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) et de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) – Engagement et priorisation des dossiers

Suivant l'avis favorable du Bureau communautaire réuni le 21 février 2024, il est proposé au Conseil Communautaire de bien vouloir, après en avoir délibéré :

- habiliter Madame la Présidente, ou son représentant, à faire toutes les diligences pour solliciter l'obtention de toutes les subventions pour les dossiers présentés et priorisés, notamment auprès de l'Etat, dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) ou de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) exercice 2024 et, le cas échéant, à signer les conventions s'y rapportant ;
- valider les inscriptions budgétaires correspondantes au Budget Primitif 2024.

Débats :

Il n'y a aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Mme la Présidente propose de procéder au vote.

VOTE					
<u>Vote ordinaire à main levée :</u>					
Pour :	48	Contre :	0	Abstentions :	0
☐ Adopté à la majorité ☒ Adopté à l'unanimité ☐ Non adopté					

D2024-3-2-6a : Réhabilitation d'un ancien hôtel en siège social de l'Intercom de la Vire au Noireau : demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2024

Suivant l'avis favorable du Bureau communautaire réuni le 21 février 2024, il est proposé au Conseil Communautaire de bien vouloir, après en avoir délibéré, habiliter Madame la Présidente, ou son représentant, à faire toute les diligences pour solliciter l'obtention de toutes subventions, notamment auprès de l'Etat, dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux exercice 2024 ou, à défaut, de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), du Fonds Vert recyclage foncier et du Fonds Vert Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux, et, le cas échéant, à signer les conventions s'y rapportant.

Débats :

M. Serge COUASON : « Comment sont évaluées les dépenses, nous sommes toujours tenus dans l'ignorance ! »

M. Régis DELIQUAIRE : « Nous allons prochainement lancer, d'ici fin mars, le marché pour recruter la maîtrise d'œuvre, nous finalisons actuellement le cahier des charges. Comme je m'y étais engagé lors d'un conseil communautaire, j'ai toujours prévu d'organiser une visite sur place avec les élus qui le souhaitent afin d'expliquer les choses. Les événements que nous avons connus ces derniers mois ne l'ont pas permis. Aussi, je vous propose d'organiser cette visite après le lancement du marché relatif au choix de la maîtrise d'œuvre. »

Après avoir demandé s'il y a d'autres remarques et/ou observations, Mme la Présidente propose de procéder au vote.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	48	Contre :	0	Abstentions :	0
☐ Adopté à la majorité ☒ Adopté à l'unanimité ☐ Non adopté					

D2024-3-2-6b : Siège de l'Intercom de la Vire au Noireau – Demande de subvention au titre du Fonds Vert 2024

Suivant l'avis favorable du Bureau communautaire réuni le 21 février 2024, il est proposé au Conseil Communautaire de bien vouloir, après en avoir délibéré :

- habiliter Madame la Présidente, ou son représentant, à faire toutes les diligences pour solliciter les deux aides du Fonds Vert 2024 suivantes :
 - o Fonds Vert : Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux ;
 - o Fonds Vert : Recyclage Foncier.
- habiliter Madame la Présidente, ou son représentant à faire toutes les diligences pour solliciter toutes subventions d'autres partenaires à identifier, permettant de réduire la charge financière du portage de l'opération présentée et, le cas échéant, à signer les conventions s'y rapportant.

Débats :

Il n'y a aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Mme la Présidente propose de procéder au vote.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	48	Contre :	0	Abstentions :	0
☐ Adopté à la majorité ☒ Adopté à l'unanimité ☐ Non adopté					

D2024-3-2-6c : Modification du montant estimé des travaux de ravalement de façade de l'IUT-GON site de Vire – Demande de subvention

Suivant l'avis favorable du Bureau Communautaire réuni le 21 février 2024, il est proposé au Conseil Communautaire de bien vouloir, après en avoir délibéré :

- habiliter Madame la Présidente, ou son représentant, à faire toute les diligences pour solliciter l'obtention de toutes subventions, notamment auprès de l'Etat, dans le cadre de la Dotation d'Equiperment des Territoires Ruraux (DETR) exercice 2024 ou, à défaut, de la Dotation de Soutien à l'Investissent Local (DSIL), et d'autres partenaires identifier ou à identifier, permettant de réduire la charge financière du portage de l'opération présentée et, le cas échéant, à signer les conventions s'y rapportant.
- abroger la délibération n°D2023-9-5-7 du 28 septembre 2023 et la substituer par la délibération présentée à l'assemblée réunie en séance ce soir, venant modifier le plan de financement initial.

Débats :

Il n'y a aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Mme la Présidente propose de procéder au vote.

NB : Dans le cadre de la notion de « conflit d'intérêts », M. Gilles ALLEGRE, enseignant-chercheur à l'IUT de Vire, indique ne pas prendre part au vote ni directement ni par l'intermédiaire d'un pouvoir.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	47	Contre :	0	Abstentions :	0
☐ Adopté à la majorité ☒ Adopté à l'unanimité ☐ Non adopté					

D2024-3-2-6d : Travaux d'extension et d'amélioration énergétique du Pôle de Santé Libéral et Ambulatoire (PSLA) « Le Colombier » de Vire – Demandes de subventions

Suivant l'avis favorable du Bureau communautaire réuni le 21 février 2024, il est proposé au Conseil Communautaire de bien vouloir, après en avoir délibéré:

- adopter le plan de financement prévisionnel présenté ;
- habilitier Madame la Présidente, ou son représentant, à faire toute les diligences pour solliciter l'obtention de toutes subventions, notamment auprès de l'Etat, dans le cadre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux (DETR) exercice 2024 ou, à défaut, de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), et d'autres partenaires à identifier, permettant de réduire la charge financière du portage de l'opération présentée et, le cas échéant, à signer les conventions s'y rapportant.

Débats :

Il n'y a aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Mme la Présidente propose de procéder au vote.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	48	Contre :	0	Abstentions :	0
☐ Adopté à la majorité ☒ Adopté à l'unanimité ☐ Non adopté					

C. Environnement

➤ Déchets/Déchèteries (Rapporteur : Mme Coraline BRISON-VALOGNES)

D2024-3-2-7 : Conventonnement de la filière « Déchets d'Éléments d'Ameublement (DEA) » avec les Eco-organismes qui seront agréés

Il est proposé au Conseil Communautaire d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer le contrat à intervenir avec les éco-organismes qui seront agréés pour la filière « Déchets d'Éléments d'Ameublement (DEA) ».

Débats :

Il n'y a aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Mme la Présidente propose de procéder au vote.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	48	Contre :	0	Abstentions :	0
☐ Adopté à la majorité ☒ Adopté à l'unanimité ☐ Non adopté					

D. Urbanisme et Habitat

➤ Urbanisme (Rapporteur : M. Marc GUILLAUMIN)

D2024-3-2-8 : Approbation de la modification de droit commun n°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Vire Normandie

Sur proposition de la commission « Urbanisme et Habitat » réunie le 1^{er} février 2024 et du Bureau Communautaire réuni le 21 février 2024, il est demandé au Conseil Communautaire :

- **d'adopter** les adaptations présentées ;
- **d'approuver** le projet de modification de droit commun n°2 du Plan Local d'Urbanisme de Vire Normandie.

Débats :

M. Gilles PORQUET : « Que devient la chapelle Saint-Louis dans le projet de reconversion de l'ancien couvent des Ursulines en immeuble d'habitation ? »

Mme Nicole DESMOTTES : « L'investisseur privé qui est le groupe François 1^{er}, rétrocèdera à la commune de Vire Normandie la chapelle avec l'orgue. »

M. Pascal MARTIN : « Qu'en est-il de la salle de prière ? »

Mme Nicole DESMOTTES : « Je parlerais plutôt de la salle des piliers, le groupe François 1^{er} a indiqué que sans la possibilité de réhabilitation de cette salle il n'équilibrerait pas leur budget. Le permis de construire du projet a été déposé. J'ai soulevé le problème de l'accès au site il faudra rester vigilant sur cet aspect. »

Après avoir demandé s'il y a d'autres remarques et/ou observations, Mme la Présidente propose de procéder au vote.

VOTE					
<u>Vote ordinaire à main levée :</u>					
Pour :	48	Contre :	0	Abstentions :	0
☐ Adopté à la majorité ☒ Adopté à l'unanimité ☐ Non adopté					

D2024-3-2-9 : Droit de Prémption Urbain (DPU) – Délégation du Conseil Communautaire au Président

Il est demandé au Conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- **d'autoriser** la délégation du Droit de Prémption Urbain (DPU) à Madame la Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau ;
- **d'autoriser** Madame la Présidente à subdéléguer à un ou plusieurs Vice-Présidents de l'EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) ;
- **de donner délégation** aux maires des communes, concernées par le Droit de Prémption Urbain, l'exercice de ce droit leur permettant de réaliser des actions ou des opérations d'intérêt communal et relevant des compétences qu'elles ont conservées. Il est précisé que l'Intercom de la Vire au Noireau conserve le Droit de Prémption Urbain (DPU) dans son champ de compétences ;
- La subdélégation sera notifiée à chaque Maire concerné qui, par retour de courrier, confirmera son acceptation.

Débats :

Il n'y a aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Mme la Présidente propose de procéder au vote.

VOTE					
<u>Vote ordinaire à main levée :</u>					
Pour :	48	Contre :	0	Abstentions :	0
☐ Adopté à la majorité ☒ Adopté à l'unanimité ☐ Non adopté					

➤ **Habitat (Rapporteur : Mme Nicole DESMOTTES)**

D2024-3-2-10 : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) Classique et OPAH Renouvellement Urbain (RU) 2020-2025 (Commune de Vire Normandie) – Versement de subventions

Suivant les avis favorables de la commission « Urbanisme/Habitat » réunie le 21 novembre 2023 et du Bureau communautaire réuni le 15 janvier 2024, il est demandé au Conseil communautaire d'autoriser le versement des subventions présentées, au vu des factures acquittées et visées par l'animateur de l'OPAH, pour un montant total de 2 636 €, étant précisé que la dépense sera imputée au compte n°20422.

Débats :

Mme Nicole DESMOTTES : « Nous avons distribué sur vos tables, l'affiche du salon de l'habitat qui se tiendra à l'hippodrome Robert Auvray les 12, 13 et 14 avril 2024. L'Intercom de la Vire au Noireau y aura un stand pour informer les usagers sur les aides dont ils peuvent bénéficier en matière de rénovation de l'habitat. Parlez-en autour de vous et dans vos mairies ! »

Après avoir demandé s'il y a d'autres remarques et/ou observations, Mme la Présidente propose de procéder au vote.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	48	Contre :	0	Abstentions :	0
☐ Adopté à la majorité ☒ Adopté à l'unanimité ☐ Non adopté					

E. Attractivité du Territoire

➤ **Développement Economique (Rapporteur : M. Lucien BAZIN)**

D2024-3-2-11 : Détermination du tarif de rachat, par l'Intercom de la Vire au Noireau à Vire Normandie, de terrains situés sur les parcs d'activités du Maupas et de l'avenue de Bischwiller

Suivant les avis favorables de la commission Attractivité du territoire réunie le 17 janvier 2024 et du Bureau communautaire réuni le 15 janvier 2024, il est proposé au conseil communautaire de bien vouloir, après en avoir délibéré :

- fixer le tarif de rachat des fonciers précités comme suit :

Parc d'activités	Prix de rachat par l'Intercom de la Vire au Noireau	Budget communautaire concerné
Parc d'activités Le Maupas	12 € HT/m²	Autres ZAE*
Avenue de Bischwiller	9,08 € HT/m²	Autres ZAE*

*ZAE : Zones d'Activités Économiques

- autoriser Madame la Présidente, ou son représentant, à signer tout document relatif au transfert de propriété de ces parcelles entre la commune de Vire Normandie et l'Intercom de la Vire au Noireau.
- la délibération prise par le Conseil Communautaire de ce soir complète la délibération n°8 du 19 décembre 2017 pour ce qui concerne la valeur de rachat des terrains référencés ci-avant

Débats :

Il n'y a aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Mme la Présidente propose de procéder au vote.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	48	Contre :	0	Abstentions :	0
☐ Adopté à la majorité ☒ Adopté à l'unanimité ☐ Non adopté					

D2024-3-2-12 : Commune de Vire Normandie – Parc d'Activités Économiques (PAE) La Papillonnière – Cession de terrain au bénéfice de Normandie Pet Food

Suivant les avis favorables de la commission attractivité du territoire réunie le 17 janvier 2024, et du Bureau communautaire réuni le 21 février 2024, il est proposé au conseil communautaire de bien vouloir, après en avoir délibéré :

- Décider l'aliénation des parcelles A n°647 et 685p au sein du Parc d'Activités Économiques La Papillonnière, commune de Vire Normandie, au profit de la SARL La Lande, ou de tout autre société ou établissement de crédit se substituant à elle pour la réalisation du même projet, aux conditions présentées.
- Autoriser Madame la Présidente, ou son représentant, à signer l'acte de vente auprès de l'Office Notarial Virois ainsi que tout document relatif à cette cession et notamment l'acte authentique constatant le transfert de propriété de l'immeuble communal concerné par cette transaction, du patrimoine communal vers celui de l'Intercom de la Vire au Noireau.

Débats :

Il n'y a aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Mme la Présidente propose de procéder au vote.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	48	Contre :	0	Abstentions :	0
☐ Adopté à la majorité ☒ Adopté à l'unanimité ☐ Non adopté					

D2024-3-2-13 : Commune de Vire Normandie – Parc d'Activités le Gast – constitution d'une servitude au profit d'ENEDIS dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte

Suivant les avis favorables de la commission attractivité du territoire réunie le 7 février 2024 et du Bureau communautaire réuni le 21 février 2024, il est proposé au Conseil communautaire de bien vouloir, après en avoir délibéré :

- autoriser Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention de mise à disposition et de servitude dans le cadre des travaux présentés puis, le cas échéant, à la régulariser auprès de l'étude retenue par ENEDIS, à ses frais, ainsi que tout document relatif à ce dossier.

Débats :

Il n'y a aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Mme la Présidente propose de procéder au vote.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	48	Contre :	0	Abstentions :	0
☐ Adopté à la majorité ☒ Adopté à l'unanimité ☐ Non adopté					

D2024-3-2-14 : Requalification durable du parc d'activités Le Gast (commune de Vire Normandie) - Demande de subvention au titre du 7^{ème} appel à projets « Aménagements cyclables » du fonds Mobilités actives

Suivant les avis favorables de la commission attractivité du territoire réunie le 7 février 2024 et du Bureau réuni le 21 février 2024, il sera proposé au conseil communautaire de bien vouloir, après en avoir délibéré, habilitier Madame la Présidente, ou son représentant, à faire toute les diligences pour solliciter l'obtention de toutes subventions, notamment auprès de l'Etat, dans le cadre du 7^{ème} appel à projets « Aménagement cyclables » du fonds Mobilités Actives et d'autres partenaires à identifier, permettant de réduire la charge financière du portage de l'opération de requalification ci-avant explicitée et, le cas échéant, à signer les conventions s'y rapportant.

Débats :

M. Jean TURMEL : « Est-ce que cela veut dire que si nous ne réalisons pas ce projet nous n'obtenons pas les subventions ? »

M. Lucien BAZIN : « C'est un projet dont nous avons échelonné le financement dans le programme pluriannuel d'investissement. Nous pourrions peut-être aussi solliciter et obtenir des subventions d'autres organismes. »

M. Jean TURMEL : « Je me suis opposé deux fois, lors de la commission attractivité du territoire et en Bureau communautaire, sur la réalisation de ce projet. »

Mme Catherine GOURNEY-LECONTE : « Ce qui a été décidé, à la séance du Bureau communautaire où ce dossier a été examiné, c'est que le coût d'investissement présenté était trop conséquent. Il a été demandé aux services œuvrant sur ce dossier de revoir le projet pour que le coût financier soit plus acceptable. Si l'Intercom obtient une réponse favorable à l'appel à projet cela permettrait de réduire le coût de l'opération. C'est en somme de se donner une poire pour la soif afin de pouvoir réaliser ce projet. »

M. Jean TURMEL : « Je ne suis pas d'accord avec la réalisation du projet concernant les aménagements cyclables. Toutefois, je suis parfaitement d'accord sur le fait que nous ne pouvons pas laisser les routes de cette zone d'activités économiques dans l'état actuel. Je ne suis pas favorable à la réalisation des pistes cyclables car je ne suis pas d'accord avec le fait de réduire l'emprise routière des camions qui circulent dans cette zone. Ce projet ne résout pas le problème de voirie. Sur les 1,3 km de longueur, sans subvention, je suis sûr qu'au final cela nous coûterait moins cher de juste refaire la route et de ne pas être conditionné aux aides de l'Etat.

Je suis donc allé sur place pour me rendre compte des choses. L'espace laissé aux cyclistes et aux piétons est trop important. D'autant que l'aménagement réalisé et très peu fréquenté par les usagers utilisant ces modes de déplacement. De plus, il y a déjà des pistes cyclables qui ont été réalisées à proximité de cette zone d'activités, route de Caen, et que les usagers peuvent utilisés dans le cadre de leurs déplacements. »

M. Lucien BAZIN : « Je ne suis pas d'accord avec toi. Ce projet fait partie de la politique de mobilité douce pour les déplacements domicile-travail soutenue par l'Intercom, c'est à ce titre qu'une piste cyclable a été réalisée dans cette zone d'activités économiques. Les chefs d'entreprise ont d'ailleurs été consultés et impliqués dans la réalisation de l'aménagement de cette piste cyclable et piétonne. Nous sommes en train de revoir le financement du projet de réaménagement de ce parc d'activités pour rendre le coût financier plus modeste. Les chefs d'entreprises sont favorables à ce projet qui consiste à végétaliser et enlever des îlots de chaleur et ainsi redonner de l'attractivité à cette zone. C'est une politique vertueuse qui est actuellement souhaitée et soutenue par l'Etat. 50 % d'aides financières ce n'est pas négligeable ! »

Mme Annie ROSSI : « Pour l'aménagement des zones d'activités, nous avons budgété 1 million d'euros par an sur trois ans. Pour certaines d'entre elles, les investissements se feront sur les fonds propres de l'Intercom, car il n'y a plus aucun terrain à vendre et donc plus de recettes en face des investissements. C'est toute la difficulté car nous financerons les investissements sur le budget principal et en ayant recours à des emprunts. »

M. Jean TURMEL : « Dans le cadre du projet d'aménagement des pistes cyclables nous n'investissons même pas pour des travaux de voiries pour la zone d'activités. Nous investissons pour des usagers qui iront peut-être un jour en vélo au travail. Ce n'est pas de la voie verte ! »

Mme Catherine GOURNEY-LECONTE : « Vos échanges montrent que ce dossier n'est pas assez mûr pour prendre une décision en séance du Conseil communautaire ce soir. Aussi, je vous propose d'ajourner ce point et de le retravailler. »

Mme la Présidente demande s'il y a des remarques et/ou observations.

L'examen du point est ajourné

M. Serge COUASON : « Nous venons d'apprendre, par M. Régis DELIQUAIRE, une information qui ne nous avait pas été communiquée. A savoir qu'en 2022, le Conseil Départemental du Calvados a renoncé définitivement au projet de la rocade de Vire. Cette décision pose un problème de sécurité car les poids-lourds et les engins agricoles sont obligés de traverser quotidiennement le centre-ville de Vire. Comment peut-on espérer redynamiser un centre-ville si la fréquentation des camions constitue un risque ! Cela pose également un problème en terme de santé publique pour nos habitants et usagers qui fréquentent le centre-ville ! Alors est-ce que l'on se résout à renoncer à cette rocade et à ne pas défendre ce projet ? N'a-t-on pas l'exigence envers nos concitoyens de porter, en permanence, la demande de réalisation de ce contournement auprès du Conseil Départemental ! »

M. Régis DELIQUAIRE : « Ce sont les élus de Vire Normandie qui ont demandé à fait retirer ce dossier des projets du Conseil Départemental. »

M. Pascal MARTIN : « M. DELIQUAIRE êtes-vous sûr de cela ? C'est important, alors vérifiez bien vos sources. »

M. Lucien BAZIN : « Le Département n'avait pas les moyens de financer ce projet de rocade. Serge (COUASNON), autant nous ne sommes pas toujours d'accord mais sur ce point je te rejoins tout à fait. Il faut toutefois envisager des solutions alternatives. »

M. Serge COUASNON : « Autrefois, il fallait dix ans pour réaliser une route. Aujourd'hui, avec toutes les contraintes, il faut vingt ans. Arrêtons de dire qu'il n'y a pas de moyens. A Dives et Cabourg, ils en ont les moyens. Vire et Condé sont les dernières villes du Calvados à ne pas bénéficier d'une déviation pour les poids-lourds ! »

Mme Valérie DESQUESNE : « Aujourd'hui ce sont des investissements trop lourds pour le Conseil Départemental du Calvados qui n'a plus les ressources financières. »

M. Serge COUASNON : « Le contournement de Vire était inscrit dans le projet de diagonale normande, des acquisitions avaient été réalisées. Pour la Région ce projet est d'intérêt régional, elle financera donc pour cette quatrième voie ! »

Mme Catherine GOURNEY-LECONTE : « La Région a cofinancé l'effacement des virages de la route de Tinchebray. »

D2024-3-2-15 : Renouvellement du conventionnement avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Normandie-Calvados relatif à l'emploi, par l'intercommunalité, de l'observatoire de l'artisanat

Suivant les avis favorables de la commission attractivité du territoire réunie le 7 février 2024 et du Bureau réuni le 21 février 2024, il est proposé au conseil communautaire de bien vouloir, après en avoir délibéré :

- de décider de renouveler le conventionnement annuel avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Normandie-Calvados destiné à permettre à l'Intercom de la Vire au Noireau de bénéficier d'un observatoire de l'artisanat sur son territoire via l'application web Ecosysteme.
- d'autoriser Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention de partenariat précitée, ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

Débats :

Il n'y a aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Mme la Présidente propose de procéder au vote.

VOTE					
<u>Vote ordinaire à main levée :</u>					
Pour :	48	Contre :	0	Abstentions :	0
☐ Adopté à la majorité ☒ Adopté à l'unanimité ☐ Non adopté					

D2024-3-2-16 : Commune de Condé en Normandie – Saint-Germain-du-Crioult – Parc d'Activités Economiques (PAE) du Mont-Martin : Cession d'un terrain (lot 2) au profit de la SCI PREFAVENIR pour la SARL FERET et annulation d'un projet de cession de terrain (lot 3)

Suivant les avis favorables du Bureau communautaire réuni le 15 janvier 2024 et de la commission Attractivité du territoire réunie le 17 janvier 2024, il est proposé au Conseil communautaire de bien vouloir, après en avoir délibéré :

- décider l'aliénation du lot 2 au profit de la SARL FERET ou de tout autre société ou établissement de crédit se substituant à elle pour la réalisation du même projet aux conditions mentionnées.
- autoriser Madame la Présidente, ou son représentant, à signer au profit de la société SARL FERET (ou de toute autre société ou établissement de crédit se substituant à elle pour le même projet), l'acte de vente correspondant à l'emprise du lot 2, aux conditions mentionnées, ainsi que tout document relatif à ce conventionnement
- autoriser Madame la Présidente, ou son représentant, à acter l'annulation du compromis de vente correspondant à l'emprise du lot 3

La signature de l'acte de vente du lot 2 et l'annulation de la promesse de vente du lot 3 sont prévues en l'étude de Maître Noël, notaire à Vire Normandie associée à l'étude de Maître Esnault, sise à Saint-Georges-des-Groseillers.

Débats :

M. Sylvain DELANGE : « Concernant le lot 2, il apparaît que la SARL FERET en a déjà l'usage avant la cession officielle ! Concernant le lot 3, le projet de centrale à béton est-il complètement abandonné ou est-il susceptible d'être transféré dans le lot 2 ? Rappelons qu'il y a un collectif, regroupant des habitants résidants à proximité de cette entreprise, qui s'est constitué et qui est contre le projet. »

M. Jean TURMEL : « Il y a eu une négociation avec le collectif et M. FERET pour que nous arrivions à une entente et au projet qui vous est soumis ce soir. L'accord se base notamment sur l'aménagement d'un cheminement le long de la zone pavillonnaire pour rejoindre un cheminement pédestre. Le collectif et l'entrepreneur sont d'accord avec les termes de cette délibération.

Le projet de centrale à béton n'est plus envisagé à court terme. Si le projet devait se faire, l'entrepreneur a indiqué que le béton ne sera pas produit sur place et que la centrale à béton serait implantée à l'extrémité la plus éloignée de la parcelle. Toutefois, comme je vous l'indiquais précédemment, ce n'est pas dans les projets de l'entrepreneur pour l'instant. Le projet actuel concerne uniquement de la surface de stockage. »

M. Marc GUILLAUMIN : « Nous avons refait un permis d'aménager. En participation avec Mme la Maire de Condé, du collectif et de l'entrepreneur, nous avons revu l'aménagement de l'espace afin de marquer une séparation nette entre le lotissement et cette zone d'activités économiques. »

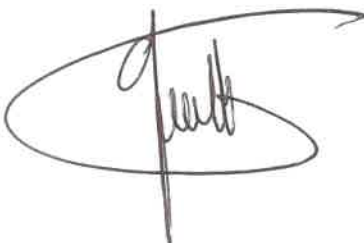
Après avoir demandé s'il y a d'autres remarques et/ou observations, Mme la Présidente propose de procéder au vote.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	47	Contre :	0	Abstention :	1
☐ Adopté à la majorité ☒ Adopté à l'unanimité ☐ Non adopté					

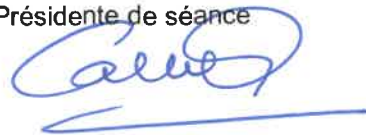
Mme Catherine GOURNEY-LECONTE: « Je proclame la clôture de la présente séance du Conseil Communautaire et vous souhaite une bonne soirée et un bon retour chez vous,. »

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h50.

Signatures de
M. Corentin GOETHALS
Secrétaire de séance



Signature de
Mme Catherine GOURNEY-LECONTE
1^{ère} Vice-Présidente
Présidente de séance



Date de publication (mise en ligne sur le site internet de l'Intercom de la Vire au Noireau <https://www.vireaunoireau.fr> ; rubrique des « actes administratifs ») : **15 AVR. 2024**

Le présent procès-verbal est consigné au registre.

Les délibérations y afférentes peuvent être consultées :

- sur le site internet de l'Intercom de la Vire au Noireau : <https://www.vireaunoireau.fr> (rubrique « Actes administratifs »)
- au siège administratif de la Communauté de Communes Intercom de la vire au Noireau - 20, Rue d'Aignaux – Vire – 14500 VIRE NORMANDIE aux jours et horaires d'ouverture au public.